

Noirot LAMPE POUR INFRA-ROUGE COURT

ATTENTION : NE PAS TOUCHER LA LAMPE AVEC LES DOIGTS

(Dans le cas contraire, il faut nettoyer avec un chiffon propre imbibé de White Spirit)

1 - REMPLACEMENT D'UNE LAMPE

ATTENTION: Avant toute intervention, mettre l'appareil hors tension.

IMPORTANT:

Les lampes de l'I.R.C sont extrêmement fragiles et doivent être manipulées avec précaution.

Ne pas toucher les ampoules avec les doigts. Si accidentellement les ampoules ont été touchées, il faut les nettoyer avec un chiffon propre en coton imbibé de White Spirit.

Pour remplacer une lampe il n'est pas nécessaire de déposer l'I.R.C de sa fixation.

Procéder de la manière suivante:

Pour le 6 kW:

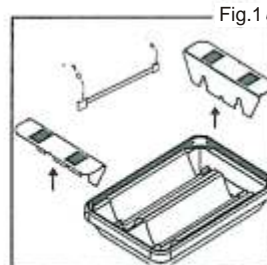
- dévisser les vis des flasques latéraux.
- enlever les 2 flasques (**Fig. 1**) et déconnecter électriquement la lampe à remplacer.
- pour ôter la lampe, pousser sur les clips qui maintiennent les 2 extrémités.
- procéder de la façon inverse pour le remontage.

Pour les autres puissances:

- dévisser les vis des flasques latéraux.
- enlever les 2 flasques (**Fig. 1**) et dévisser les 2 vis du boîtier de raccordement.
- dévisser la bague du presse étoupe maintenant le câble d'alimentation.
- faire coulisser le boîtier le long de ce même câble pour rendre accessible les connexions.

- déconnecter électriquement la lampe à remplacer.
- pour ôter la lampe, pousser sur les clips qui maintiennent les 2 extrémités.
- procéder de la façon inverse pour le remontage.

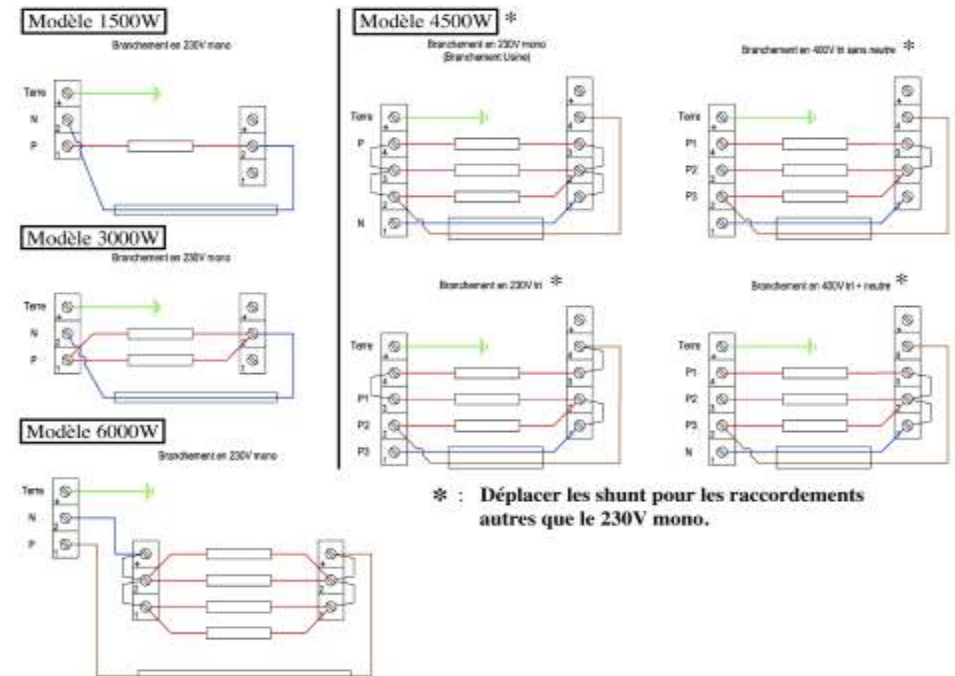
Une fois les lampes remplacées, vérifier que les branchements électriques sont correctement effectués. N'utiliser que les lampes délivrées par votre fournisseur et agréés par le constructeur:



2 - RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le raccordement électrique de ces appareils doit être réalisé hors tension par un installateur professionnel.

- La section et le mode de pose des conducteurs doivent être conformes aux normes en vigueur dans le pays d'installation : NFC 15-100 pour la France.
- Le câble utilisé devra être du type U 1000 R02V.
- Le raccordement électrique nécessite le démontage du capot.
- Vérifier le serrage correct des fils dans les bornes de la boîte de raccordement
- Le courant d'appel étant important, les protections seront réalisées, soit par des disjoncteurs de courbe D, soit par des fusibles de type AM.
- L'installation doit comporter un dispositif de coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm.
- Ces appareils étant classe I, ils doivent être reliés à la terre.



ATTENTION : NE PAS TOUCHER LA LAMPE AVEC LES DOIGTS

(Dans le cas contraire, il faut nettoyer avec un chiffon propre imbibé de White Spirit)

3 - MAINTENANCE

- Remplacer les lampes défectueuses ou cassées (durée de vie : 7000 h environ).
- Nettoyer périodiquement les lampes et les réflecteurs.
- Toute intervention sur les appareils doit être réalisée hors tension par un installateur professionnel.

GARANTIE

Votre appareil de chauffage électrique est garanti 2 ANS contre tous vices de fabrication, à compter de la date d'achat. En cas de problème, adressez-vous à votre magasin.

La garantie sera prise en compte sur présentation du titre d'achat daté; elle est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être remboursés à titre de dommage et intérêts pour quelle cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou d'accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou provenant d'une transformation de matériel.

Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil. Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.

Type :

Puissance :

Date de fabrication :

Date de mise en service :

Cachet du vendeur

Utilisateur

Nom :

Adresse :

Cet appareil a été étudié, conçu et réalisé avec soin pour vous donner entière satisfaction

107 Bd Ney 75883 PARIS Cedex 18

Noirot

Tél. : 01.53.06.27.00 - Fax : 01.42.29.66.05
S.A.S. Capital 6 408 656 € -
R.S. Paris B 334 981 958 - Code APE 297A
<http://www.noirot.fr>